

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union-Discipline-Travail



PLAN D'ACTION NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES 2016-2020



Table des matières

SIGLES ET ACRONYMES	4
I. DESCRIPTIF DES AXES STRATEGIQUES	5
A. Axe Stratégique I – Prévention du phénomène de la Traite des Personnes	6
B. Axe Stratégique II – Protection et Prise en charge des victimes.....	6
C. Axe Stratégique III – Répression et poursuite judiciaire des actes de Traite.....	7
D. Axe Stratégique IV – Promotion de la Coordination et de la coopération en matière de lutte contre la TdP	7
II. FINANCEMENT ET MOBILISATION DES RESSOURCES.....	7
A. Financement des activités	7
B. Mobilisation des ressources	9
III. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE ET SUIVI –EVALUATION.....	9
A. Dispositif institutionnel de mise en œuvre	9
B. Suivi et Evaluation	11
IV. MATRICE DU PLAN D’ACTION NATIONAL	11

Remerciements

Ce document de Plan d'Action National de Lutte contre la Traite des Personnes (PANLTdP) est rédigé sous l'égide du Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, à travers la Direction Générale de la Solidarité et de la Cohésion Sociale. Il est le fruit des efforts conjugués des acteurs multisectoriels impliqués dans la lutte contre la Traite des Personnes en Côte d'Ivoire. A tous ces acteurs, nous aimerions adresser nos vifs remerciements pour leur franche collaboration et leur participation enrichissante aux différentes rencontres qui ont permis l'élaboration de ce document.

Nos remerciements s'adressent plus particulièrement aux représentants des Ministères sectoriels, des Organisations Internationales, des Organisations de la Société Civile et des Collectivités décentralisées pour leur disponibilité et participation active aux différentes séances de travail ayant concouru à l'opérationnalisation de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes.

Nous remercions également l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDD) ainsi que le Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires (ICMPD) par le biais de l'Initiative Migration EU eXpertise (MIEUX) pour leur engagement et leur appui technique tout le long du processus d'élaboration de ce document.

Enfin, nous exprimons notre gratitude au Département d'Etat Américain, au Gouvernement Japonais et à l'Union Européenne pour leurs soutiens financiers qui ont permis l'organisation des ateliers d'élaboration et la production de ce document.

Ont participé à la rédaction de ce document :

M. DOH DIBAHI Marcelin, Directeur General de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (DGSCS),
Mme BOSSO Kassy Yvonne, Inspecteur, Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement
M. SERY Kanon Yehiri Jean, Directeur de la Planification
M. POHO Ninsemon Innocent, Consultant et Administrateur Civil, Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
Mme COULIBALY Fanta, Directrice de la Cellule Nationale de Lutte contre les Violences basées sur le Genre (CNLVBG)
Dr. COULIBALY Mamadou Kounvolou, Expert Juriste et consultant formateur, Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme
Commissaire ZAKA Luc, Sous-Directeur, de la Direction de Lutte contre la Traite des Enfants et de la Délinquance Juvénile
Lieutenant KOUASSI Patrice, Officier Régional Spécialisé, Bureau Régional de l'INTERPOL
M. ANY Edry Désiré, Chargé d'Etudes, Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MEMIS)
M. KOUADIO Kra Hervé, Sous-Directeur, Affaire Juridique et des Contentieux, MSFFE
M. SOPOUDE Zingbé Justin, Chargé d'études, Ministère d'Etat Ministère du Plan et du Développement
M. KOUAME Konan François, Chargé d'études, Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères
Mme OUATTARA Alimata, Chargée d'études, Office National de la Population
ADOU Ghislain, Chargé d'études, Ministère d'Etat Ministère du Plan et du Développement
Mlle HOUDIE Irène, Chargée d'études, Ministère d'Etat Ministère du Plan et du Développement
Mlle TONAN Sabine, Chargée d'études, Office National de la Population

Avec l'appui des experts de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDD) et du Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires (ICMPD), Initiative Migration EU eXpertise (MIEUX)

Mme MUSTONEN Henna, Coordinatrice Régionale de l'Unité de lutte contre la Traite des Personnes et Trafic Illicite de Migrant – Bureau Régional de l'ONUDD pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre

Mme GBIALY Sandrine épse BIGORRA, Coordinatrice Nationale de projets de Lutte contre la Traite des Personnes et Trafic Illicite de Migrant – Bureau l'ONUDD en Côte d'Ivoire

Mme MAIA GONCALVES Maria Luisa, experte internationale, Migration EU eXpertise (MIEUX) / ICMPD

Mme QUADRI Valérie, experte internationale Migration EU eXpertise (MIEUX) / ICMPD

Mme DUNOYER Pauline, Chargée de projet, Migration EU eXpertise (MIEUX) / ICMPD

Mme TORCHIARO Caterina, Chargée de projet junior, Migration EU eXpertise (MIEUX) / ICMPD

SIGLES ET ACRONYMES

BNETD	: Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement
CDMT	: Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CICG	: Centre d'Information et de Communication Gouvernemental
CNCLTdP	: Cellule Nationale de Coordination de la Lutte contre la Traite des Personnes
CNLTdP	: Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes
DGDCN	: Direction Générale du Développement des Capacités Nationales
ENSEA	Ecole Nationale Supérieure de la Statistique et de l'Economie Appliquée
ICMPD	: Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires
INTERPOL	: Organisation International de la Police
INS	: Institut National de la Statistique
MEF	Ministère en charge de l'Economie et des Finances
MEMAE	: Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères
MEMEASS	: Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Solidarité
MEMIS	: Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
MEMPD	: Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement
MIAIE	: Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Etranger
MIEUX	: Migration UE eXpertise
MJDHLP	: Ministère de la Justice des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques
MSFFE	: Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant
OIM	: Organisation Internationale de la Migration
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONP	: Office National de la Population
ONUDC	: Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
OSC	: Organisation de la Société Civile
PANLTdP	: Plan d'Action National de Lutte contre la Traite des Personnes
PIP	: Programme d'Investissements Publics
PND	Plan National de Développement
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
SDLTDJ	: Sous Direction de la Lutte contre la Traite et la Délinquance Juvenile
SNLTdP	: Stratégie Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes
TdP	: Traite des Personnes
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VBG	: Violences Basées sur le Genre

INTRODUCTION

La Traite des Personnes¹, phénomène portant atteinte à la dignité humaine, s'est accentuée dans le pays du fait de la porosité des frontières, de la prolifération des trafics de tous genres dans la sous région et surtout, de sa situation géostratégique. Consciente de la menace que représente ce phénomène pour ses populations, la Côte d'Ivoire s'est résolument inscrite dans la lutte contre la Traite des Personnes (TdP) d'une part à travers la mise en œuvre du Plan d'Actions National de Lutte contre la Traite, l'Exploitation et les Pires Formes de Travail des Enfants (2012-2014) et d'autre part, à travers l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes (SNLTdP). La SNLTdP, validée en février 2015 pour la période 2016-2020, a pour objectif de contribuer à réduire le phénomène de la TdP en Côte d'Ivoire.

À cet effet, un Plan d'Action National de Lutte contre la Traite des Personnes (PANLTdP) est élaboré en vue de l'opérationnaliser. Il retrace les objectifs du Gouvernement tels que définis dans le document de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes (SNLTdP, 2016-2020).

Le processus de l'élaboration du plan a suivi quatre (4) étapes :

- i. la revue du document de Stratégie Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes qui a permis de dégager les principaux défis à relever, les axes majeurs et les interventions clés ;
- ii. la mise en place d'un comité technique pour la consolidation préliminaire du Plan d'Action National ;
- iii. des rencontres de concertations avec les parties prenantes en vue de l'identification des activités détaillées et budgétisées ;
- iv. la finalisation du Plan avec l'appui technique des experts internationaux (ONUDC et ICMPD/MIEUX)

Au terme de ce processus, quatre-vingt-quatorze (94) activités ont été identifiées pour l'ensemble des quatre (04) axes stratégiques auxquels s'ajoute le dispositif de mise en œuvre.

Ce Plan, assorti d'un budget pour chaque activité, intègre un cadre de suivi-évaluation pour mesurer la performance de sa mise en œuvre.

Le plan s'articule autour de quatre (04) sections : (i) la première section présente le descriptif des axes stratégiques ; (ii) la deuxième présente le financement et la mobilisation des ressources ; (iii) la troisième présente le dispositif institutionnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation ; (IV) la dernière expose la matrice d'activités.

I. DESCRIPTIF DES AXES STRATEGIQUES

Les mesures prises par la Côte d'Ivoire pour lutter contre le phénomène de la Traite des Personnes reposent sur quatre piliers:

- Prévention du phénomène de la Traite des Personnes
- Protection et Prise en charge des victimes
- Répression et poursuites judiciaires des actes de TdP

¹ Le Protocole visant à prévenir, punir et réprimer la TdP dispose en son article 3) alinéa a), que : « *la Traite des Personnes désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes* ».

- Promotion de la coordination et de la coopération en matière de lutte contre la TdP

Ces quatre champs d'action constituent les fondements de toutes les interventions stratégiques menées en la matière, conformément aux standards internationaux.

A. Axe Stratégique I – Prévention du phénomène de la Traite des Personnes

Cet axe porte sur la prévention de la traite des personnes. Il a pour objectif d'informer, de sensibiliser, et d'améliorer les connaissances des populations sur le phénomène en Côte d'Ivoire. Il comprend trois (03) objectifs stratégiques :

Objectif stratégique 1.1: Disposer d'informations fiables et actualisées sur le phénomène de la Traite des Personnes ;

Objectif stratégique 1.2: Contribuer à la réduction de l'incidence des facteurs de vulnérabilité des populations face au phénomène de la Traite des Personnes de 20 % ;

Objectif stratégique 1.3: Contribuer à la réduction de l'offre et la demande des services susceptibles de favoriser la Traite des Personnes.

Cet axe est composé de six (06) actions déclinées en vingt-six (26) activités.

Les mesures contenues dans cet axe visent à prévenir la victimisation des populations, à disposer d'un fond documentaire et à renforcer le cadre juridique de la lutte contre la TdP.

Le budget estimatif de l'axe stratégique I s'élève à deux milliards quarante-cinq millions de Francs CFA (2.045.000.000) et représente 23,23% du budget global du Plan.

B. Axe Stratégique II – Protection et Prise en charge des victimes

Cet axe porte sur la Protection et la prise en charge des victimes. Il a pour objectif d'identifier les victimes, de les prendre en charge et de déterminer les mesures nécessaires pour leur protection. Il comprend trois (03) objectifs stratégiques :

Objectif stratégique 2.1 : Renforcer la détection et le signalement² des victimes de la traite des personnes ;

Objectif stratégique 2.2 : Développer un système d'assistance aux victimes de la traite des personnes ;

Objectif stratégique 2.3 : Mettre en œuvre des solutions durables pour les victimes de la traite des personnes.

Cet axe est composé de trois (03) actions prioritaires déclinées en dix-sept (17) activités.

Le budget estimatif de cet axe stratégique s'élève à **trois milliards un million de Francs CFA (3.001.000.000), soit 34.09% du coût total du Plan.**

² Système d'alerte et d'identification des victimes de la traite des personnes

C. Axe Stratégique III – Répression et poursuite judiciaire des actes de Traite des Personnes

Cet axe met l'accent sur la répression et la poursuite judiciaire des actes de traite des personnes. Il vise à renforcer le cadre juridique pour mieux réprimer les actes de traite, à poursuivre les trafiquants et à définir des mécanismes et instruments de sécurité et de protection des victimes. Il comprend quatre (04) objectifs stratégiques :

Objectif stratégique 3.1: Harmoniser le cadre légal ivoirien avec les standards internationaux en matière de lutte contre la TdP ;

Objectif stratégique 3.2: Renforcer les techniques d'investigation ;

Objectif stratégique 3.3: Prendre des mesures opérationnelles de sécurité en matière de lutte contre la TdP ;

Objectif stratégique 3.4 : Assurer la protection judiciaire des victimes de la TdP.

Il est composé de sept (07) actions prioritaires déclinées en vingt (20) activités.

Le budget estimatif de cet axe stratégique, s'élève à **un milliard deux cent quarante-cinq millions de Francs CFA (1.245.000.000), correspondant à 14.14% du coût total du Plan.**

D. Axe Stratégique IV – Promotion de la Coordination et de la coopération en matière de lutte contre la TdP

Cet axe vise à promouvoir la coordination et la coopération en matière de lutte contre la traite des personnes. Il a pour objet de créer des conditions favorables pour une intervention plus efficace des services opérationnels impliqués dans la poursuite pénale et la protection des victimes. Cet axe s'articule autour de deux (02) objectifs stratégiques :

Objectif stratégique 4.1: Renforcer le cadre de coordination et de collaboration de la réponse nationale à la problématique de la Traite des Personnes ;

Objectif stratégique 4.2: Promouvoir la coopération régionale et internationale.

Il comporte trois (03) actions prioritaires dont la mise en œuvre requiert douze (12) activités.

La réalisation des activités relatives à cet axe nécessite un budget estimé à **sept cent soixante millions de Francs CFA (760.000.000), soit 8.63% du budget total du Plan.**

II. FINANCEMENT ET MOBILISATION DES RESSOURCES

A. Financement des activités

Le coût global des activités prévues dans le cadre de la mise en œuvre de ce Plan d'Action National s'élève à **huit milliards huit cent deux millions de Francs CFA (8.802.000.000)** sur la période 2016 -2020. La part de l'Etat ivoirien dans le financement de ce plan s'élève à **un milliard neuf cent trente-six millions quatre cent quarante-quatre mille Francs CFA (1.936.440.000) , soit 22% du budget.**

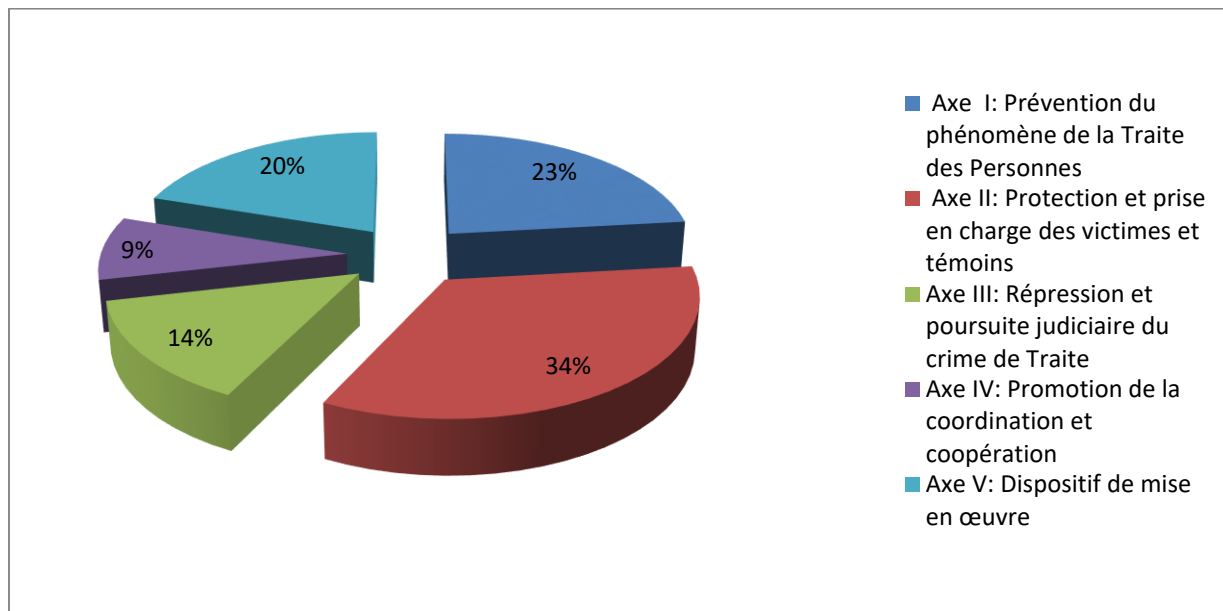
Au total, la somme de **six milliards huit cent soixante-cinq millions cinq cent soixante mille Francs CFA (6.865.560.000)** soit 78% du budget, devra être mobilisée auprès des partenaires techniques et financiers pour la durée de la mise en œuvre du Plan d'Action National.

Tableau : Récapitulatif du financement du Plan d'Action National 2016-2020.

Le tableau ci-après récapitule, pour chaque axe stratégique, les coûts liés à la réalisation des activités identifiées sur la période 2016-2020.

Axes Stratégiques	Coûts des activités par année (F CFA)					Coût Total en (FCFA)
	2016	2017	2018	2019	2020	
Axe Stratégique I: Prévention du phénomène de la Traite des Personnes	382 500 000	484 000 000	409 000 000	392 500 000	377 000 000	2 045 000 000
Axe Stratégique II: Protection et prise en charge des victimes et témoins	265 000 000	1 226 000 000	895 000 000	430 000 000	185 000 000	3 001 000 000
Axe Stratégique III: Répression et poursuite judiciaire du crime de Traite	89 000 000	549 000 000	284 000 000	161 500 000	161 500 000	1 245 000 000
Axe Stratégique IV: Promotion de la coordination et coopération	76 000 000	156 000 000	246 000 000	196 000 000	86 000 000	760 000 000
Dispositif de mise en œuvre	195 000 000	729 000 000	392 000 000	305 000 000	130 000 000	1 751 000 000
BUDGET TOTAL	1 007 500 000	3 144 000 000	2 226 000 000	1 485 000 000	939 500 000	8 802 000 000
Part de l'Etat de Côte d'Ivoire : 22%	1 936 440 000					
Montant à mobiliser auprès des partenaires : 78%	6 865 560 000					

Graphique : Répartition des coûts selon les axes stratégiques



B. Mobilisation des ressources

La mise en œuvre du Plan d'Action nécessite une forte mobilisation de ressources humaines, financières et matérielles.

Au plan national, le Plan d'Action National s'inscrit dans les instruments suivants :

- le Plan National de Développement (PND-2016-2020) : Document cadre de référence en matière de planification et de développement en Côte d'Ivoire ;
- le Programme d'Investissements Publics (PIP- 2016-2020) : Cadre de programmation des dépenses d'investissements publics ;
- le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) : Cadre de dépenses pluriannuelles par activité.

Au plan international, la mobilisation de ressources se fera essentiellement auprès des partenaires techniques et financiers engagés dans la lutte contre la TdP.

III. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE ET SUIVI – EVALUATION

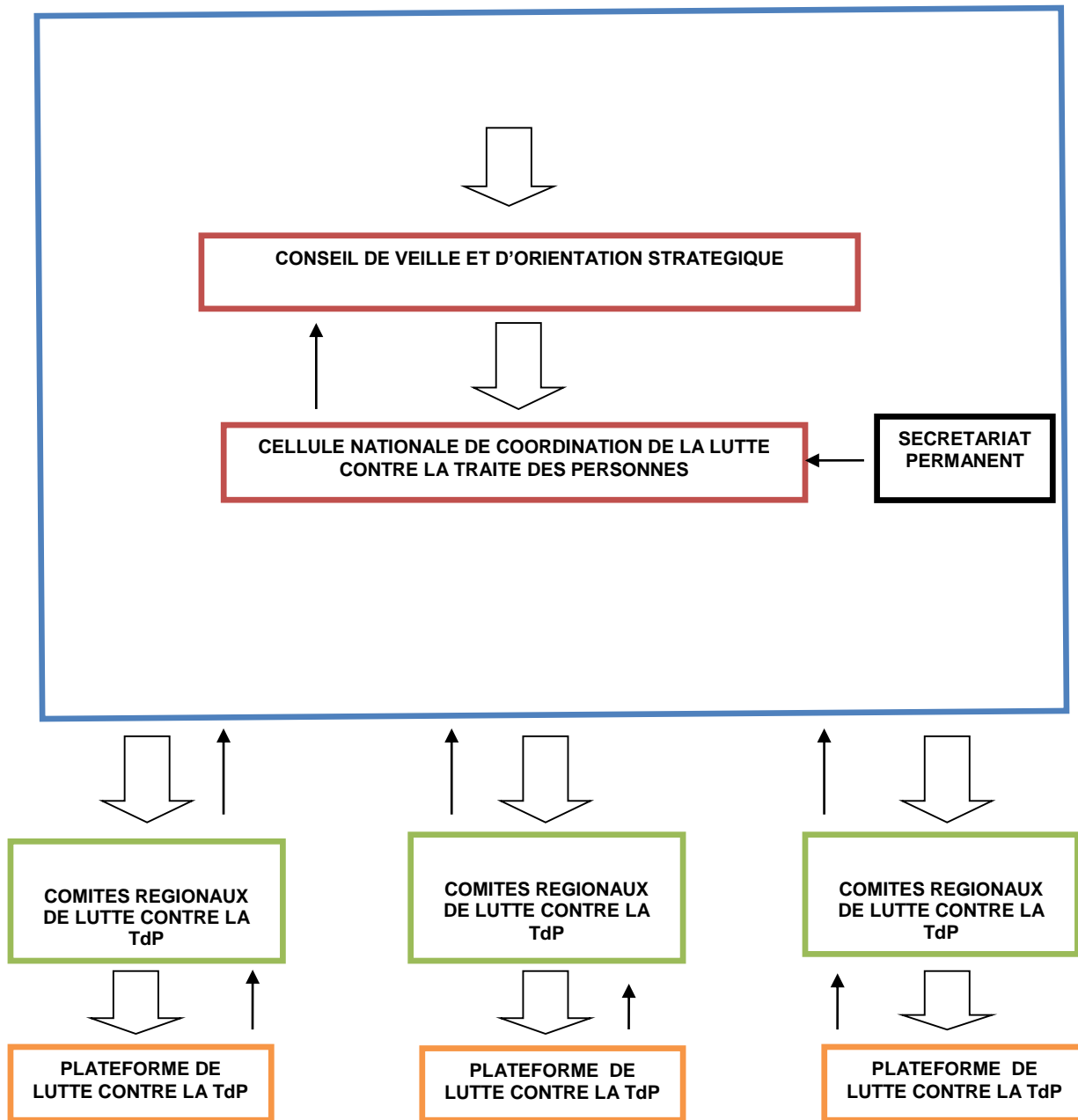
A. Dispositif institutionnel de mise en œuvre

Le cadre institutionnel de mise en œuvre de la Stratégie Nationale est le Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes (CNLTdP). Il a pour missions de coordonner l'exécution des activités, de promouvoir le partenariat entre les acteurs et d'assurer le suivi-évaluation, ainsi que la pérennité de la réponse nationale contre le phénomène. Il est composé de deux organes.

- **Le Conseil de Veille et d'Orientation Stratégique** : il est l'organe de surveillance et d'alerte. Il est chargé d'orienter les actions, les programmes et les projets de lutte contre la Traite des Personnes.
- **La Cellule Nationale de Coordination de la Lutte contre la Traite des Personnes** : elle est l'organe technique et opérationnel de mise en œuvre de la Stratégie.

Ces deux organes s'appuient sur des Comités régionaux et des Plateformes locales de lutte contre la TdP, qui sont des cadres de concertation, de référence et de contre-référence au niveau régional et départemental. L'organigramme ci-dessous décrit le dispositif institutionnel de mise en œuvre.

ORGANIGRAMME DU CADRE INSTITUTIONNEL



Le cadre de mise en œuvre s'articule autour de quatre (4) objectifs prioritaires :

- Renforcer les capacités des acteurs engagés dans la lutte contre la TdP ;
- Développer un plan de communication sur la SNLTdP ;
- Développer le suivi-évaluation de la réponse nationale de lutte contre la TdP ;

- Développer un plan de mobilisation des ressources pour la lutte contre la TdP.

Il comporte cinq (5) actions prioritaires qui se déclinent en dix-neuf (19) activités

La mise en œuvre des activités liées à l'opérationnalisation de ce dispositif nécessite un financement d'**un milliard sept cent cinquante et un million de Francs CFA (1.751.000.000), soit 19.89% du budget total du Plan.**

B. Suivi et Evaluation

La mise en œuvre de ce plan d'actions nécessite l'élaboration d'un plan de suivi-évaluation. A cet effet, une Unité de Suivi-Evaluation sera créée au sein de la Cellule Nationale de Coordination de lutte contre la TdP. Cette unité travaillera en collaboration avec les structures responsables de l'exécution des activités.

IV. MATRICE DU PLAN D'ACTION NATIONAL

Matrice du Plan d'Actions National de Lutte contre la Traite des Personnes

La matrice ci-jointe présente les axes et les objectifs stratégiques, ainsi que leurs actions qui se déclinent en activités à réaliser sur la période 2016-2020

AXE STRATEGIQUE I: Prévention du phénomène de la Traite des Personnes									
Objectif Stratégique I.1 : Disposer d'informations fiables et actualisées sur le phénomène de la Traite des Personnes									
Effet I-1: Les acteurs de lutte contre la TdP ont une meilleure connaissance en vue d'apporter une réponse efficace d'ici 2020									
Indicateur I.1: Niveau de connaissance des acteurs sur le phénomène de la TdP									
	Activités	Structure Responsable	Partenaires d'exécution	Cout Total	Budget par année en francs CFA				
					2016	2017	2018	2019	2020
	Action I.1.1: Développement d'un programme national d'études et recherches sur la Traite des Personnes			150 000 000	37 500 000	40 000 000	-	25 000 000	47 500 000
	Produit I.1.1: Le phénomène est mieux appréhendé à travers des études et des recherches								
	Indicateur I.1.1: Nombre d'études et de recherches nationales sur la TdP réalisées								
	Activité I-1.1.1: Réaliser deux (02) études nationales sur la Traite des Personnes (TdP)	CNCLTdP	ONP / INS, PTF	75 000 000	37 500 000				37 500 000
	Activité I-1.1.2: Réaliser deux (02) études sur les Connaissances, Attitudes et Perceptions (CAP) des populations en matière de Traite des Personnes (TdP)	CNCLTdP	ENSEA/INS, PTF	30 000 000		15 000 000		15 000 000	

	Activité I-1.1.3: Elaborer un (01) plan de recherche interinstitutionnel (établissements d'enseignement universitaire, institutions de recherches, etc.) sur la TdP	CNCLTdP	MESRS (UFR Criminologie, Département de Sociologie)	15 000 000		15 000 000			
	Activité I-1.1.4: Appuyer trois (03) projets académiques et des études (mémoires, thèses) sur la Traite des Personnes	CNCLTdP	MESRS (UFR Criminologie, Département de Sociologie)	30 000 000		10 000 000		10 000 000	10 000 000
Action I.1.2: Mise en place d'un système d'information sur la Traite des Personnes				90 000 000	70 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Produit I.1.2: Le phénomène est mieux cerné grâce aux informations disponibles									
Indicateur I.1.2: Système d'Information opérationnel									
	Activité I-1.2.1: Développer un Système d'Information Géographique (SIG) sur la Traite des Personnes	CNCLTdP	BNETD, PTF	70 000 000	70 000 000				
	Activité I-1.2.2 : Produire et diffuser les données du SIG sur la Traite des Personnes	CNCLTdP	BNETD	20 000 000		5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Sous Total OS I.1:				240 000 000	107 500 000	45 000 000	5 000 000	30 000 000	52 500 000

Objectif Stratégique I.2 : Contribuer à la réduction de l'incidence des facteurs de vulnérabilité des populations face au phénomène de la Traite des Personnes de 20 %									
Effet I.2:Les populations sont moins exposées aux facteurs qui les rendent vulnérables au phénomène de la traite des personnes d'ici 2020									
Indicateur I.2 : Proportion de populations exposées aux facteurs de vulnérabilité									
	Activités	Structure Responsable	Partenaires d'exécution	Cout Total	Budget par année en francs CFA				
					2016	2017	2018	2019	2020
Action I.2.1: Développement d'un programme de sensibilisation sur le phénomène de la traite des personnes				845 000 000	135 000 000	211 500 000	186 500 000	175 000 000	137 000 000
Produit I.2.1:Le niveau de connaissances des populations sur la Traite des Personnes est amélioré									
Indicateur I.2.1:Proportion de personnes ayant connaissance de la traite des personnes									
	Activité I-2.1.1: Produire des supports de communication et des outils de sensibilisation sur la problématique de la Traite des Personnes adaptés aux différentes cibles	CNCLTdP	PTF, Ministères techniques	100 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	
	Activité I-2.1.2: Organiser cinq (05) campagnes nationales de sensibilisation sur la Traite des Personnes	CNCLTdP	OSC, PTF	125 000 000		50 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
	Activité I-2.1.3: Organiser six (06) campagnes de sensibilisation des populations sur l'établissement des documents d'état civil	CNCLTdP	MEMIS, OSC, PTF	150 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000

	Activité I-2.1.4: Organiser une semaine nationale de lutte contre la TdP par an	CNCLTdP	Ministères techniques ONP,OSC, CIGG,PTF	250 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
	Activité I-2.1.5: Organiser 24 sessions annuelles de sensibilisation de proximité selon la cible	CNCLTdP	OSC, PTF	125 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
	Activité I-2.1.6. Développer des partenariats avec les structures de promotion de spectacles de mass-médias, ainsi qu'avec les élites du sport et de la culture pour véhiculer des messages de lutte contre la TdP	CNCLTdP	Ministères techniques ONP,OSC, CIGG, PTF	50 000 000		20 000 000	20 000 000	10 000 000	
	Activité I-2.1.7: Mettre en place un site internet consacré à l'information sur la Traite des Personnes	CNCLTdP	CIGG, PTF	20 000 000		6 500 000	6 500 000	5 000 000	2 000 000
	Activité I-2.1.8: Produire et diffuser un bulletin semestriel d'information sur la traite de personnes	CNCLTdP	CIGG, Ministère de la Communication PTF	25 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Action I.2.2: Appui aux institutions Gouvernementales, Collectivités décentralisées et Organisations de la Société Civile à la prise en compte de la TdP dans leurs programmes				250 000 000	15 000 000	70 000 000	65 000 000	50 000 000	50 000 000
Produit I.2.2: Les questions de la traite des personnes sont intégrées dans les programmes des Institutions Gouvernementales, des collectivités décentralisées et des OSC									
Indicateur I.2.2: Nombre de programmes des Institutions Gouvernementales, des collectivités décentralisées et des OSC prenant en compte la TdP									

Activité I-2.2.1 : Organiser dix (10) associations coopératives dans les zones à risque en groupements d'intérêt économique	CNCLTdP	Ministères techniques, OSC, PTF	50 000 000		15 000 000	15 000 000	10 000 000	10 000 000
Activité I-2.2.2 : Financer cent (100) AGR au profit des ménages vulnérables dans les zones à risque	CNCLTdP	PTF et Collectivités territoriales	25 000 000		10 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Activité I-2.2.3 : Mettre en apprentissage et réinsertion économique 500 personnes exposées à la traite	CNCLTdP	PTF et Collectivités territoriales	50 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Activité I-2.2.4 : Distribuer des kits scolaires aux enfants de familles vulnérables	CNCLTdP	PTF et Collectivités territoriales	25 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Activité I-2.2.5 : Construire et équiper quatre (04) infrastructures sociales de base dans les zones à risque	CNCLTdP	PTF et Collectivités territoriales	100 000 000		30 000 000	30 000 000	20 000 000	20 000 000
Sous Total OS I.2:			1 095 000 000	150 000 000	281 500 000	251 500 000	225 000 000	187 000 000

Objectif Stratégique I.3: Contribuer à la réduction de l'offre et la demande des services susceptibles de favoriser la Traite des Personnes									
Effet I.3:Les services susceptibles de favoriser la Traite des Personnes sont réglementés									
Indicateur I.3:La proportion de services appliquant la réglementation en vigueur									
	Activités	Structure Responsable	Partenaires d'exécution	Cout Total	Budget par année en francs CFA				
					2016	2017	2018	2019	2020
Action I.3.1:Vulgarisation des instruments juridiques sur la Traite des Personnes et le travail décent auprès des populations				60 000 000	-	20 000 000	15 000 000	12 500 000	12 500 000
Produit I.3.1: Les instruments juridiques sur la TdP et sur le travail décent sont connus									
Indicateur I.3.1:Proportion de personnes ayant connaissance des instruments juridiques									
	Activité I-3.1.1: Produire et distribuer des supports de communication pour la vulgarisation de la législation sur la Traite des Personnes et le travail décent (PAD, mass média, dépliants, affiches, etc.)	CNCLTdP	Ministères techniques, OSC, PTF	60 000 000		20 000 000	15 000 000	12 500 000	12 500 000
Action I.3.2:Promotion de réseaux de professionnels des médias, de leaders communautaires, religieux, d'élites du sport, de la culture et de la Société Civile sur la TdP				650 000 000	125 000 000	137 500 000	137 500 000	125 000 000	125 000 000
Produit I.3.2:Des réseaux de professionnels des médias, de leaders communautaires, religieux, d'élites du sport, de la culture et de la Société Civile sont engagés dans la lutte contre la TdP									
Indicateur I.3.2:Nombres de réseaux opérationnels									
	Activité I-3.2.1: Développer un réseau de leaders communautaires pour la lutte contre la Traite des Personnes	CNCLTdP	PTF et Ministères techniques	125 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000

	Activité I-3.2.2: Développer un réseau de leaders religieux pour la lutte contre la traite des personnes	CNCLTdP	PTF et Ministères techniques	125 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
	Activité I-3.2.3: Développer un réseau de femmes leaders pour la lutte contre la traite des personnes	CNCLTdP	PTF et Ministères techniques	125 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
	Activité I-3.2.4: Développer un réseau de jeunes et des sportifs pour la lutte contre la traite des personnes	CNCLTdP	PTF et Ministères techniques	125 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
	Activité I-3.2.5: Développer un réseau des élus locaux pour la lutte contre la traite des personnes	CNCLTdP	PTF et Ministères techniques	125 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
	Activité I-3.2.6: Développer un réseau des professionnels des medias pour la lutte contre la traite des personnes	CNCLTdP	PTF et Ministères techniques	25 000 000		12 500 000	12 500 000		
Sous Total OS I.3:				710 000 000	125 000 000	157 500 000	152 500 000	137 500 000	137 500 000
TOTAL AXE STRATEGIQUE I				2 045 000 000	382 500 000	484 000 000	409 000 000	392 500 000	377 000 000

AXE STRATEGIQUE II: Protection et prise en charge des victimes de Traite des Personnes
Objectif Stratégique II.1 : Renforcer la détection et le signalement des victimes de la Traite des Personnes
Effet II.1:La protection des victimes de la Traite des Personnes est mieux assurée
Indicateur II.1:Qualité du système de protection des victimes

	Activités	Structure Responsable	Partenaires d'exécution	Cout Total	Budget par année en francs CFA				
					2016	2017	2018	2019	2020
Action II.1.1:Développement d'un système d'alerte précoce et de signalement des cas de Traite des Personnes				210 000 000	40 000 000	50 000 000	45 000 000	37 500 000	37 500 000
Produit II.1.1: Les cas de Traite des Personnes sont détectés et signalés en temps réel									
Indicateur II.1.1: Nombre de cas de Traite des Personnes signalés									
	Activité II-1.1.1: Créer une ligne verte spécifique à la TdP	CNCLTdP	PTF et Ministères techniques	5 000 000	5 000 000				
	Activité II-1.1.2 : Opérationnaliser la ligne verte spécifique à la traite des personnes	CNCLTdP	Direction de la Police	45 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	7 500 000	7 500 000
	Activité II-1.1.3: Doter cinq (05) centres d'accueils d'outils de signalement adaptés aux cas de Traite des Personnes (formulaire d'admission, procès-verbal de police, information anonyme, fiches de signalement, enquêtes sociales)	CNCLTdP	OSC, Ministères techniques	25 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
	Activité II-1.1.4: Mettre en place 300 relais communautaires	CNCLTdP	OSC, Ministères techniques, PTF	35 000 000		15 000 000	10 000 000	5 000 000	5 000 000
	Activité II-1.1.5 : Opérationnaliser 300 relais communautaires	CNCLTdP	OSC, Ministères techniques, PTF	100 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
Sous Total OS II.1:				210 000 000	40 000 000	50 000 000	45 000 000	37 500 000	37 500 000

Objectif Stratégique II.2 : Développer un système d'assistance aux victimes de la Traite des Personnes (TdP)									
Effet II.2: Une assistance appropriée est apportée aux victimes de la TdP									
Indicateur II.2: Qualité de l'assistance apportée aux victimes de la TdP									
Action II.2.1: Mise en place d'un programme national de protection des victimes de TdP				2 426 000 000	170 000 000	1 076 000 000	760 000 000	310 000 000	110 000 000
Produit II.2.1: Les victimes de TdP sont mieux protégées									
Indicateur II.2.1: Nombre de victimes protégés									
	Activité II-2.1.1 : Développer des outils et guides de procédures conformes aux standards internationaux en matière d'assistance et de protection des victimes	CNCLTdP	PTF et Ministères techniques	50 000 000		20 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
	Activité II-2.2.2: Réaliser une cartographie des structures d'assistance, des centres d'accueil et de transit des victimes de violence et de Traite des Personnes (TdP)	CNCLTdP	BNETD, PTF	14 000 000		14 000 000			
	Activité II-2.2.3: Concevoir un plan d'architecture de centre d'accueil et de transit	CNCLTdP	Ministère de la construction, PTF	10 000 000	10 000 000				
	Activité II-2.2.4: Construire et équiper deux (02) centres d'accueil/transit des victimes	CNCLTdP	Ministère de la construction, PTF	500 000 000		250 000 000	250 000 000		
	Activité II-2.2.5 : Réhabiliter et équiper trois (03) centres d'accueil et de transit des victimes	CNCLTdP	Ministère de la construction, PTF	300 000 000		200 000 000	100 000 000		

Activité II-2.2.6 : Opérationnaliser cinq (05) centres d'accueil et de transit des victimes	CNCLTdP	PTF et Ministères techniques	500 000 000		200 000 000	200 000 000	100 000 000	
Activité II-2.2.7: Installer 50 nouvelles plateformes pour la prise en charge des victimes	CNCLTdP	Ministères techniques, OSC, PTF	512 000 000		212 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Activité II-2.2.8: Renforcer les capacités matérielles et financières des 50 plateformes de prise en charge des victimes	CNCLTdP	Ministères techniques, OSC, PTF	80 000 000		80 000 000			
Activité II-2.2.9: Renforcer les 43 plateformes de VBG pour la prise en charge des victimes de la TdP	CNCLTdP	OSC, PTF	460 000 000	160 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	
Sous Total OS II.2:			2 636 000 000	210 000 000	1 126 000 000	805 000 000	347 500 000	147 500 000

Objectif Stratégique II.3: Mettre en œuvre des solutions durables pour les victimes de la traite des personnes									
Effet II.3: Les victimes de la TdP bénéficient d'un soutien durable									
Indicateur II.3: Proportion de victimes réintégré									
	Activités	Structure Responsable	Partenaires d'exécution	Cout Total	Budget par année en francs CFA				
					2016	2017	2018	2019	2020
Action II.3.1: Développement de programmes d'accompagnement des victimes de la TdP				155 000 000	15 000 000	50 000 000	45 000 000	45 000 000	-
Produit II.3.1: Les victimes de la TdP bénéficient d'un accompagnement approprié									
Indicateur II.3.1: Nombre de victimes ayant bénéficié d'un accompagnement approprié									
	Activité II-3.1.1: Développer trois (03) programmes d'accompagnement des personnes victimes de TdP	CNCLTdP	Ministères techniques, OSC, PTF	75 000 000		25 000 000	25 000 000	25 000 000	
	Activité II-3.1.2 : Appuyer la scolarisation et la formation professionnelle des victimes	CNCLTdP	Ministères techniques, OSC, PTF	30 000 000		10 000 000	10 000 000	10 000 000	
	Activité II-3.1.3: Mettre en place des fonds pour le rapatriement et la réintégration socio-économique des victimes de traite des personnes	CNCLTdP	MSFFE, MEF, Ministère du Budget, PTF	50 000 000	15 000 000	15 000 000	10 000 000	10 000 000	
Sous Total OS II.3:				155 000 000	15 000 000	50 000 000	45 000 000	45 000 000	-
TOTAL AXE STRATEGIQUE II				3 001 000 000	265 000 000	1 226 000 000	895 000 000	430 000 000	185 000 000

AXE STRATEGIQUE III: Répression et poursuite judiciaire des actes de Traite des Personnes									
Objectif Stratégique III.1 : Harmoniser le cadre légal ivoirien avec les standards internationaux en matière de lutte contre la TdP									
Effet III.1: Le cadre ivoirien permet une répression efficace des actes de traite des personnes									
Indicateur III.1: Existence d'un cadre légal harmonisé									
	Activités	Structure Responsable	Partenaires d'exécution	Cout Total	Budget par année en francs CFA				
					2016	2017	2018	2019	2020
Action III.1.1: Renforcement du cadre juridique ivoirien pour la prise en compte de la TdP				150 000 000	25 000 000	125 000 000	-	-	-
Produit III.1.1: Le cadre juridique ivoirien est approprié à la lutte contre la TdP									
Indicateur III.1.1: Niveau de pertinence des instruments juridiques en vigueur									
	Activité III-1.1.1: Edicter une loi réprimant la traite des personnes	CNCLTdP	MSFFE, Ministères techniques, PTF	25 000 000	25 000 000				
	Activité III-1.1.2: Réviser le Code Pénal en vue de prendre en compte la loi réprimant la traite des personnes	CNCLTdP	MJDHLP, PTF	30 000 000		30 000 000			
	Activité III-1.1.3: Réviser le Code de procédure pénal pour intégrer les mécanismes de répression des auteurs, de protection et d'assistance des victimes et témoins	CNCLTdP	MJDHLP, PTF, OSC	25 000 000		25 000 000			
	Activité III-1.1.4: Elaborer des procédures de saisie /	CNCLTdP	Ministères techniques, OSC, PTF	30 000 000		30 000 000			

confiscation systématique des biens des trafiquants pour la prise en charge des victimes de la traite des personnes									
Activité III-1.1.5: Elaborer un code d'éthique pour les acteurs engagés dans la lutte contre la traite des Personnes	CNCLTdP	Ministères techniques, OSC, PTF	40 000 000			40 000 000			
Sous Total OS III.1:			150 000 000	25 000 000		125 000 000			

Objectif Stratégique III.2: Renforcer les techniques d'investigation									
Effet III.2: Les acteurs de la répression sont mieux outillés en matière de lutte contre la TdP									
Indicateur III.2: Proportion des investigations conduites avec succès									
	Activités	Structure Responsable	Partenaires d'exécution	Cout Total	Budget par année en francs CFA				
					2016	2017	2018	2019	2020
	Action III.2.1: Mise en œuvre de mesures visant à faciliter le recours à l'utilisation de techniques d'investigation spécialisées			280 000 000	-	130 000 000	75 000 000	37 500 000	37 500 000
	Produit III.2.1: Les techniques d'investigation spécialisées sont utilisées systématiquement								
	Indicateur III.2.1: Nombre d'enquêtes utilisant les techniques d'investigation spécialisées								
	Activité III-2.1.1: Rédiger un manuel d'enquête à l'intention des policiers et des autres instances susceptibles de constater des faits de Traite des Personnes	CNCLTdP	MEMIS, Ministère de la Défense, PTF	30 000 000		30 000 000			
	Activité III-2.1.2 : Doter les structures d'enquêtes de moyens techniques et financiers adéquats en vue d'améliorer la recherche de preuves sur la TdP	CNCLTdP	Ministères techniques, PTF	250 000 000		100 000 000	75 000 000	37 500 000	37 500 000
	Activité III-2.1.3: Eriger la sous-direction de la lutte contre la traite des enfants et la délinquance juvénile en direction centrale chargée de la répression de la Traite des Personnes	CNCLTdP	Ministères techniques, PTF	PM					

	Activité III-2.1.4: Adopter des mesures pour élargir le domaine de compétence des inspecteurs du travail à la constatation des infractions de Traite des Personnes	CNCLTdP	Ministères techniques, PTF	PM					
Sous Total OS III.2:				280 000 000	-	130 000 000	75 000 000	37 500 000	37 500 000

Objectif Stratégique III.3 : Prendre des mesures opérationnelles de sécurité en matière de lutte contre la TdP									
Effet III.3: La capacité de répression des actes de traite est accrue									
Indicateur III.3: Le taux de succès des activités de répression									
	Activités	Structure Responsable	Partenaires d'exécution	Cout Total	Budget par année en francs CFA				
					2016	2017	2018	2019	2020
Action III.3.1: Mise en place d'une Unité spéciale de forces de sécurité pour la lutte contre la Traite des Personnes				325 000 000	-	125 000 000	95 000 000	52 500 000	52 500 000
Produit III.3.1: Les opérations de lutte contre la TdP sont réalisées efficacement par une Unité spéciale									
Indicateur III.3.1: Nombre d'opérations menées avec succès par l'Unité spéciale									
	Activité III-3.1.1: Constituer une équipe d'enquête intégrée et spécialisée composée de membres de l'ensemble des forces de sécurité et de défense	CNLTdP	Ministères techniques, PTF	PM					
	Activité III-3.1.2: Doter l'Unité en matériels et équipements nécessaires pour son fonctionnement	CNCLTdP	Ministères techniques, PTF	250 000 000		100 000 000	75 000 000	37 500 000	37 500 000
	Activité III-3.1.3 : Mener trois (03) opérations de police au niveau national	CNCLTdP	Ministères techniques, Unité spéciale, PTF	75 000 000		25 000 000	20 000 000	15 000 000	15 000 000
Action III.3.2: Renforcement du système national de détection des fraudes sur les documents d'identification et d voyage				225 000 000	-	100 000 000	50 000 000	37 500 000	37 500 000
Produit III.3.2: Les cas de fraudes sont systématiquement détectés									
Indicateur III.3.2: Proportion de cas de fraudes détectés									

	Activité III-3.2.1: Créer une base de données nationale regroupant les informations relatives aux documents d'identités pour usage au niveau des postes de contrôle et frontières	CNCLTdP	MEMIS, BNETD, INS, MEMAE	150 000 000		100 000 000	25 000 000	12 500 000	12 500 000
	Activité III-3.2.2 : Opérationnaliser la base de données nationale	CNCLTdP	MEMIS, BNETD, INS, MEMAE, PTF	75 000 000			25 000 000	25 000 000	25 000 000
Action III.3.3: Mise en place de systèmes et mécanismes de contrôle pour la détection de cas de traite aux frontières aériennes, terrestres et maritimes				120 000 000	29 000 000	29 000 000	24 000 000	19 000 000	19 000 000
Produit III.3.3: Des cas de traite des personnes sont détectés aux frontières									
Indicateur III.3.3: Nombre de cas de traite détectés aux frontières									
	Activité III-3.3.1: Mettre en place un système de contrôle informatisé de détection des cas de traite de personnes aux frontières	CNCLTdP	MEMIS, BNETD, INS, MEMAE, PTF	100 000 000	25 000 000	25 000 000	20 000 000	15 000 000	15 000 000
	Activité III-3.3.2: Organiser quinze (15) points de presse sur les enquêtes et condamnations en matière de traite des Personnes	CNCLTdP	MEMIS, MinCom, CICG, PTF	20 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
Sous Total OS III.3:				670 000 000	29 000 000	254 000 000	169 000 000	109 000 000	109 000 000

Objectif Stratégique III.4 : Assurer la protection judiciaire des victimes de la traite des personnes									
Effet III.4: Les victimes jouissent pleinement de leurs droits au cours des procédures judiciaires									
Indicateur III.4: Proportion de victimes bénéficiant de protection judiciaire									
	Activités	Structure Responsable	Partenaires d'exécution	Cout Total	Budget par année en francs CFA				
					2016	2017	2018	2019	2020
Action III.4.1: Mise en place des mécanismes de protection des victimes au cours des procédures judiciaires dans l'ensemble des juridictions				50 000 000	-	25 000 000	25 000 000	-	-
Produit III.4.1: Des garanties de sécurité sont offertes aux victimes de TdP au cours des procédures judiciaires									
Indicateur III.4.1: Nombre de procédures judiciaires en matière de traite des personnes entourées de garanties de sécurité									
	Activité III-4.1.1: Adopter des protocoles d'audition des témoins et victimes	CNCLTdP	MEMIS, MJDHLP, Ministère de la Défense	PM					
	Activité III-4.1.2: Renforcer le dispositif de protection de la vie privée et l'identité des victimes de la traite des personnes en vue de l'adapter aux standards existants	CNCLTdP	Ministères techniques, OSC	50 000 000		25 000 000	25 000 000		
Action III.4.2: Mise en place des mécanismes d'assistance judiciaire d'office aux victimes				95 000 000	35 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Produit III.4.2: L'assistance judiciaire aux victimes de TdP est systématique									
Indicateur III.4.2: Nombre de victimes bénéficiant d'assistance judiciaire de façon systématique									
	Activité III-4.2.1: Développer un partenariat avec les Auxiliaires de justice (Avocats, Commissaires-priseurs, Huissiers)	CNCLTdP	MJDHLP, ordre des avocats de justice, PTF	20 000 000	20 000 000				

	Activité III-4.2.2 : Garantir l'assistance judiciaire d'office aux victimes de TdP	CNCLTdP	MJDHLP, OSC, PTF, MEMAE	75 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Sous Total OS I.1:				145 000 000	35 000 000	40 000 000	40 000 000	15 000 000	15 000 000
TOTAL AXE STRATEGIQUE III				1 245 000 000	89 000 000	549 000 000	284 000 000	161 500 000	161 500 000

AXE STRATEGIQUE IV: Promotion de la coordination et de la coopération en matière de lutte contre la Traite des Personnes

Objectif Stratégique IV.1: Renforcer le cadre de coordination et de collaboration de la réponse nationale à la problématique de la TdP

Effet IV.1: La réponse nationale contre la TdP est basée sur la coordination et la coopération

Indicateur IV.1: Qualité de la réponse nationale contre la TdP

	Activités	Structure Responsable	Partenaires d'exécution	Cout Total	Budget par année en francs CFA				
					2016	2017	2018	2019	2020
Action IV.1.1: Institution du Comité National de Lutte contre la TdP				250 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
Produit IV.1.1: Les actions de lutte contre la TdP sont coordonnées par le Comité National									
Indicateur IV.1.1: Nombre d'actions coordonnées par le CNLTdP									
	Activité IV-1.1.1: Prendre un décret portant création d'un Comité National de Lutte contre la TdP	MSFFE	Ministères techniques, SGG	PM					
	Activité IV-1.1.2: Opérationnaliser les organes du Comité National de Lutte contre la TdP	MSFFE	Ministères techniques, PTF	250 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
Action IV.1.2: Formalisation de partenariats avec les Organisations de la Société Civile (OSC) impliquées dans la lutte contre la TdP et le secteur privé				130 000 000	26 000 000	26 000 000	26 000 000	26 000 000	26 000 000
Produit IV.1.2: Les Organisations de la Société Civile (OSC) et le secteur privé sont engagés dans la lutte contre la TdP									
Indicateur IV.1.2: Nombre de partenariats signés									
	Activité IV-1.4.1: Mettre en place des cadres de collaboration avec les organisations de la société civile ainsi que le secteur privé pour la lutte contre la TdP	CNCLTdP	OSC, PTF	30 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000

	Activité IV-1.4.2 : Appuyer les initiatives du secteur privé et des OSC en matière de lutte contre la TdP	CNCLTdP	PTF et Ministères techniques	100 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
Sous Total OS IV.1:				380 000 000	76 000 000	76 000 000	76 000 000	76 000 000	76 000 000

Objectif Stratégique IV.2: Promouvoir la coopération régionale et internationale									
Effet IV.2: Une réponse commune à la TdP est effective dans l'espace CEDEAO et hors CEDEAO									
Indicateur IV.2: Proportion des cas de TdP résolus à travers la coopération internationale									
Action IV.2.1: Renforcement du cadre de coopération en matière de traite des personnes dans l'espace CEDEAO et hors CEDEAO				380 000 000	-	80 000 000	170 000 000	120 000 000	10 000 000
Produit IV.2.1: La coopération en matière de lutte contre la traite des personnes est effective dans l'espace CEDEAO et hors CEDEAO									
Indicateur IV.2.1: Nombre d'actions communes réalisées à l'échelle internationale									
	Activité IV-2.1.1: Produire et diffuser un répertoire des Accords de coopération en matière de lutte contre la traite des personnes	CNCLTdP	PTF et Ministères techniques	50 000 000			20 000 000	20 000 000	10 000 000
	Activité IV-2.1.2: Signer un accord de coopération multilatérale entre les pays du corridor Abidjan- Lagos	Conseil National de Veille Stratégique	MEMAE, PTF	50 000 000			50 000 000		
	Activité IV-2.1.3: Organiser deux (02) rencontres de suivi de la mise en œuvre de l'accord de coopération multilatérale entre les pays du corridor Abidjan- Lagos sur la période de 2019 et 2020	Conseil National de Veille Stratégique	Ministères Techniques PTF	50 000 000				25 000 000	25 000 000
	Activité IV-2.1.4: Promouvoir la création du réseau sous régional des	CNCLTdP	OSC, PTF	25 000 000		25 000 000			

	structures de lutte contre la TdP								
	Activité IV-2.1.5: Organiser deux (02) rencontres avec les membres du réseau sous régional des structures de lutte contre la TdP sur la période de 2018 et 2019	CNCLTdP	Ministères Techniques, PTF	40 000 000			20 000 000	20 000 000	
	Activité IV-2.1.6: Organiser trois (03) missions d'échanges avec les autorités des pays d'origine, de transit et de destination des victimes de la traite	CNCLTdP	Ministères Techniques, PTF, OSC	90 000 000		30 000 000	30 000 000	30 000 000	
	Activité IV-2.1.7: Organiser un colloque international de partage d'expérience dans le cadre de la lutte contre la TdP	CNCLTdP	Ministères Techniques PTF, OSC	100 000 000				100 000 000	
	Activité IV-2.1.8: Renforcer la collaboration entre les représentations diplomatiques, les services sociaux et les organisations régionales et internationales en vue de faciliter la prise en charge, le retour volontaire des victimes de la Traite	CNCLTdP	Ministères Techniques PTF, OSC	75 000 000		25 000 000	25 000 000	25 000 000	

	des Personnes dans leurs localités ou leurs pays d'origine								
Sous Total OS IV.2:				380 000 000	-	80 000 000	170 000 000	120 000 000	10 000 000
TOTAL AXE STRATEGIQUE IV				760 000 000	76 000 000	156 000 000	246 000 000	196 000 000	86 000 000

V:DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE

Objectif Stratégique V.1 : Renforcer les capacités des acteurs engagés dans la lutte contre la Traite des Personnes

Effet V.1: Les acteurs nationaux sont performants dans la lutte contre la TdP

Indicateur V.1: Niveau de performance des acteurs nationaux dans la lutte contre la TdP

	Activités	Structure Responsable	Partenaires d'exécution	Cout Total	Budget par année en francs CFA				
					2016	2017	2018	2019	2020
	Action V.1.1: Développement d'un programme d'expertise nationale en matière de la Traite des Personnes			616 000 000	-	424 000 000	117 000 000	75 000 000	-
	Produit V.1.1: Les compétences en matière de TdP sont disponibles								
	Indicateur V.1.1: Nombre d'experts nationaux en matière de TdP								
	Activité V-1.1.1: Evaluer les besoins en matière de renforcement de capacités des structures de formation des acteurs de l'application de la loi et de toutes les parties prenantes	CNCLTdP	DGDCN	20 000 000		20 000 000			
	Activité V-1.1.2: Mettre en place un programme de formation des formateurs pour les acteurs de l'application de la loi et toutes les parties prenantes (travailleurs sociaux, agents d'application de la loi, personnels de la santé, inspecteurs du travail)	CNCLTDP	DGDCN, OSC, PTF	150 000 000		100 000 000	25 000 000	25 000 000	
	Activité V-1.1.3: Renforcer les capacités matérielles des institutions de formation des acteurs de l'application de la loi et de toutes les parties	CNCLTdP	Ministères Techniques PTF, OSC	250 000 000		150 000 000	50 000 000	50 000 000	

	prenantes afin d'inclure dans leurs programmes de formation annuels des sessions sur la TdP								
	Activité V-1.1.4: Introduire des modules relatifs à la TdP dans le curricula de formation des acteurs de l'application de la loi, travailleurs sociaux, personnel de santé, etc.	CNCLTdP	Ministères Techniques PTF, OSC	50 000 000		40 000 000	10 000 000		
	Activité V-1.1.5.: Renforcer les capacités des Organisations de la Société Civile et autres organisations en matière de prévention de la traite des personnes	CNCLTdP	MEF, Ministère du Budget, DGDCN, PTF	36 000 000		24 000 000	12 000 000		
	Activité V-1.1.6: Introduire des modules relatifs à la TdP dans les programmes scolaires et universitaires	CNCLTDP	Ministères Techniques PTF, OSC	70 000 000		50 000 000	20 000 000		
	Activité V-1.1.7: Produire des manuels de formation en matière d'identification, d'écoute, de suivi, de techniques de communication et de méthodes de recherche-actions	CNCLTdP	Ministère Techniques PTF, OSC	40 000 000		40 000 000			
Action V.1.2: Renforcement des capacités opérationnelles des acteurs de lutte contre la traite des personnes				690 000 000	80 000 000	195 000 000	200 000 000	155 000 000	60 000 000
Produit V.1.2: Le rendement des acteurs de lutte contre la TdP est accru									
Indicateur V.1.2: Nombre d'actions réalisées par les acteurs de lutte contre la TdP									

Activité V-1.2.1: Organiser quatre (04) sessions de renforcement des capacités en direction des institutions Gouvernementales, Collectivités décentralisées, Organisations de la Société Civile pour la formulation et la mise en œuvre de programmes et projets favorisant la lutte contre la Traite des Personnes	CNCLTdP	DGDCN, PTF	100 000 000		25 000 000	50 000 000	25 000 000	
Activité V-1.2.2: Développer un programme national de renforcement des capacités de 1500 acteurs engagés dans la lutte contre la traite des personnes	CNCLTdP	DGDCN, PTF	300 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000
Activité V-1.2.3: Organiser deux (02) sessions de formation nationale au profit du corps préfectoral en matière de TdP	CNCLTdP	DGDCN, MEMIS, PTF	80 000 000		40 000 000	40 000 000		
Activité V-1.2.4: Renforcer les capacités des acteurs de l'Etat civil	CNCLTdP	DGDCN, PTF	150 000 000		50 000 000	50 000 000	50 000 000	
Activité V-1.2.5: Organiser trois (03) sessions de renforcement de capacités des acteurs	CNCLTdP	DGDCN, ONP, PTF	60 000 000	20 000 000	20 000 000		20 000 000	

de l'Unité de suivi évaluation								
Sous Total OS V.1:			1306000000	80000000	619000000	317000000	230000000	60000000

Objectif Stratégique V.2: Développer et mettre en œuvre un plan de communication sur la SNLTdP									
Effet V.2: La visibilité des actions de lutte contre la TdP est assurée									
Indicateur V.2: Niveau de connaissance de la population de la réponse nationale à la TdP									
	Activités	Structure Responsable	Partenaires d'exécution	Cout Total	Budget par année en francs CFA				
					2016	2017	2018	2019	2020
Action V.2.1: Mise en œuvre d'un Plan de Communication autour de la Stratégie				200 000 000	80 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
Produit V.2.1: Une communication effective est réalisée autour de la stratégie									
Indicateur V.2.1: Nombre d'actions de communication réalisées									
	Activité V-2.1.1: Produire un plan de communication sur la Stratégie de lutte contre la Traite des Personnes	CNCLTdP	CICG, PTF	50 000 000	50 000 000				
	Activité V-2.1.2: Opérationnaliser le Plan de Communication sur la Stratégie de lutte contre la Traite des Personnes	CNCLTdP	CICG, PTF	150 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
Sous Total OS I.1:				200 000 000	80 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000

Objectif Stratégique V.3: Développer le suivi-évaluation de la réponse nationale de lutte contre la TdP									
Effet V.3: Les progrès accomplis à travers la réponse nationale sont connus									
Indicateur V.3: Taux de performance de la Stratégie de lutte contre la TdP									
	Activités	Structure Responsable	Partenaires d'exécution	Cout Total	Budget par année en francs CFA				
					2016	2017	2018	2019	2020
Action V.3.1: Mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation de l'exécution de la SNLTdP				165 000 000	15 000 000	60 000 000	25 000 000	25 000 000	40 000 000
Produit V.3.1: L'exécution de la Stratégie fait l'objet d'un suivi évaluation									
Indicateur V.3.1: Nombre de rapports de suivi-évaluation									
	Activité V-3.1.1: Produire le Plan de suivi-évaluation de la stratégie	CNCLTdP	ONP, PTF	30 000 000		30 000 000			
	Activité V-3.1.2: Opérationnaliser le dispositif de Suivi-Evaluation	CNCLTdP	ONP, PTF	75 000 000		20 000 000	15 000 000	15 000 000	25 000 000
	Activité V-3.1.3: Organiser une revue annuelle des activités de lutte contre la TdP	CNCLTdP	ONP, PTF	60 000 000	15 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	15 000 000
Sous Total OS V.3:				165 000 000	15 000 000	60 000 000	25 000 000	25 000 000	40 000 000

Objectif Stratégique V.4: Développer un Plan de mobilisation de ressources pour la lutte contre la TdP									
Effet V.4: Les ressources appropriées sont disponibles pour l'exécution de la Stratégie									
Indicateur V.4: Taux de ressources mobilisées									
	Activités	Structure Responsable	Partenaires d'exécution	Cout Total	Budget par année en francs CFA				
					2016	2017	2018	2019	2020
Action V.4.1: Mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de la SNLTdP				80 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	0
Produit V.4.1: Les ressources sont disponibles pour la mise en œuvre de la Stratégie									
Indicateur V.4.1: Montant des ressources mobilisées									
	Activité V-4.1.1: Produire un Plan de mobilisation des ressources de la Stratégie	CNCLTdP	Ministère du Budget, DGPLP, PTF	20 000 000	20 000 000				
	Activité V-4.1.2: Mettre en œuvre le Plan de mobilisation de ressources de la Stratégie	CNCLTdP	Ministère du Budget, OSC, PTF	60 000 000		20 000 000	20 000 000	20 000 000	
Sous Total OS V.4:				80 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	0
TOTAL DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE				1 751 000 000	195 000 000	729 000 000	392 000 000	305 000 000	130 000 000
BUDGET TOTAL				8 802 000 000	1 007 500 000	3 144 000 000	2 226 000 000	1 485 000 000	939 500 000

Annexe 2 :

Cadre de mesure de performance du Plan d'Action de Lutte contre la Traite des Personnes

Résultats	Indicateur de suivi	Base	Cible					Responsable et sources de données
		2016	2017	2018	2019	2020		
Axe Stratégique I: Prévention du phénomène de la Traite des Personnes								
Objectif Stratégique 1: Disposer d'informations fiables et actualisées sur le phénomène de la Traite des Personnes								
Effet 1.1 : Les acteurs de lutte contre la TdP ont une meilleure connaissance en vue d'apporter une réponse efficace d'ici 2020.	Niveau de connaissance des acteurs sur le phénomène de la TdP	Faible	Moyen	Bon	Bon	Elevé		
Produit 1.1.1 : Le phénomène est mieux appréhendé à travers des études et des recherches	Nombre d'études et de recherches nationales sur la TdP réalisées	0	2	4	5	6	ONP/Rapport d'étude	
Produit 1.1.2: : Le phénomène est mieux cerné grâce aux informations disponibles	Système d'Informations opérationnel	Non	démarrage	En cours	Opérationnel	Opérationnel	BNETD/ Rapport d'activité	
Objectif Stratégique 1.2: Contribuer à la réduction de l'incidence des facteurs de vulnérabilité des populations face au phénomène de la Traite des Personnes de 20 %								
Effet 1.2: Les populations sont moins exposées aux facteurs qui les rendent vulnérables au phénomène de la traite d'ici 2020	Proportion de populations exposées aux facteurs de vulnérabilité	95%	90%	85%	80%	75 %	CNCLTdP/Rapport d'activité	

Produit I.2.1 : Le niveau de connaissances des populations sur la Traite des Personnes est amélioré	Proportion de personnes ayant connaissance de la traite des personnes	2%	5%	10%	20%	30%	CNCLTdP/ Rapport d'activité
Produit I.2.2: Les questions de la traite des personnes sont intégrées dans les programmes des Institutions Gouvernementales, des collectivités décentralisées et des OSC	Nombre de programmes des Institutions Gouvernementales, des collectivités décentralisées et des OSC prenant en compte la TdP	0	3	5	6	6	CNCLTdP/ Rapport d'activité
Objectif Stratégique I.3: Contribuer à la réduction de l'offre et la demande des services susceptibles de favoriser la Traite des Personnes							
Effet I.3 : Les services susceptibles de favoriser la Traite des Personnes sont réglementés	Proportion de services appliquant la réglementation en vigueur	0	2%	8%	15%	20%	CNCLTdP/ Rapport d'activité
Produit I.3.1: Les instruments juridiques sur la TdP et sur le travail décent sont connus	Proportion de personnes ayant connaissance des instruments juridiques	2%	2%	3%	4%	5%	CNCLTdP/ Rapport d'activité
Produit I.3.2: Des réseaux de professionnels des médias, de leaders communautaires, religieux, d'élites du sport, de la culture, de la Société Civile sont engagés dans la lutte contre la TdP	Nombres de réseaux opérationnels	1	3	5	6	6	CNCLTdP/ Rapport d'activité

Objectifs	Indicateur de suivi	Base	Cible					Responsable et sources de données
		2016	2017	2018	2019	2020		
Axe Stratégique II: Protection et prise en charge des victimes de Traite								
Objectif Stratégique II.1: Renforcer la détection et le signalement des victimes de la traite des personnes								
Effet II.1 : La protection des victimes de traite des personnes est mieux assurée	Qualité du système de protection des victimes	Faible	Moyen	Bon	Bon	Elevé	CNCLTdP/ Rapport d'activité	
Produit II.1.1 : Les cas de Traite des Personnes sont détectés et signalés en temps réel	Nombre de cas de Traite des Personnes signalés	40	100	150	200	200	CNCLTdP/ Rapport d'activité	
Objectif Stratégique II.2 : Développer un système d'assistance aux victimes de traite des Personnes								
Effet II.2 : Une assistance appropriée est apportée aux victimes de la TdP	Qualité de l'assistance apportée aux victimes de la TdP	Faible	Moyen	Bon	Bon	Elevé	CNCLTdP/ Rapport d'activité	
Produit II.2.1 : Les victimes de TdP sont mieux protégées	Nombre de victimes protégées	40	100	150	200	200	CNCLTdP/ Rapport d'activité	
Objectif Stratégique II.3 : Mettre en œuvre des solutions durables pour les victimes de la traite des personnes								
Effet II.3: Les victimes de la TdP bénéficient d'un soutien durable	Proportion de victimes accompagnées et réintégrées	0	5%	15%	20%	30%	CNCLTdP/ Rapport d'activité	
Produit II.3.1 : Les victimes de la TdP bénéficient d'un accompagnement approprié	Nombre de victimes ayant bénéficié d'un accompagnement approprié	50	150	250	350	450	CNCLTdP/ Rapport d'activité	

Objectifs	Indicateur de suivi	Base	Cible					Responsable et sources de données
		2016	2017	2018	2019	2020		
Axe Stratégique III: Répression et poursuite judiciaire des actes de traite des personnes								
Objectif Stratégique III.1: Harmoniser le cadre légal ivoirien avec les standards internationaux en matière de lutte contre la TdP								
Effet III.1 : Le cadre ivoirien permet une répression efficace des actes de traites des personnes	existence d'un cadre légal harmonisé	0	10%	20%	30%	40%	MJDHLP/Rapport d'activité	
Produit III.1.1 : Le cadre juridique ivoirien est approprié à la lutte contre la TdP	Niveau de pertinence des instruments juridiques en vigueur	Faible	Moyen	Bon	Bon	Elevé	MJDHLP/Rapport d'activité	
Objectif Stratégique III.2: Renforcer les techniques d'investigation								
Effet III.2 : Les acteurs de la répression sont mieux outillés en matière de TdP	Proportion des investigations conduites avec succès	Faible	Moyen	Bon	Bon	Elevé	MEMIS/ Rapport d'activité	
Produit III.2.1 : Les techniques d'investigation spécialisées sont utilisées systématiquement	Nombre d'enquêtes utilisant les techniques d'investigation spécialisées	0	25	50	75	100	MEMIS/ Rapport d'activité	
Objectif Stratégique III.3: Prendre des mesures opérationnelles de sécurité préventive								
Effet III.3 : La capacité de répression des actes de traite est accrue	Taux de succès des activités de répression	0	10%	20%	30%	40%	MEMIS/ Rapport d'activité	
Produit III.3.1 : Les opérations de lutte contre la TdP sont réalisées efficacement par une Unité spéciale	Nombre d'opérations menées avec succès par l'Unité spéciale	Non Connu	25	50	75	100	MEMIS/ Rapport d'activité	
Produit III.3.2 : Les cas de fraudes sont systématiquement détectés	Nombre de cas de fraudes détectés	Non Connu	10	20	30	40	MEMIS/ Rapport d'activité	

Produit III.3.3 : Des cas de traite des personnes sont détectés aux frontières	Nombre de cas de traite des personnes détectés aux frontières	Non Connu	100	200	300	400	MEMIS/ Rapport d'activité
Objectif Stratégique III.4: Assurer la protection des victimes et des témoins de la traite des personnes							
Effet III.4 : Les victimes jouissent pleinement de leurs droits au cours des procédures judiciaires	Proportion de victimes bénéficiant de protection judiciaire	20%	30%	40%	50%	60%	MJDHLP/Rapport d'activité
Produit III.4.1 : Des garanties de sécurité sont offertes aux victimes de TdP au cours des procédures judiciaires	Nombre de procédures judiciaires en matière de traite des personnes entourées de garanties de sécurité	Non Connu	20	40	80	100	MJDHLP/Rapport d'activité
Produit III.4.2 : L'assistance judiciaire aux victimes de TdP est systématique	Nombre de victimes bénéficiant d'assistance judiciaire de façon systématique	50	150	250	350	450	MJDHLP/Rapport d'activité

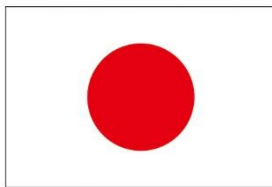
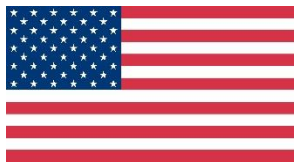
Objectifs	Indicateur de suivi	Base	Cible					Responsable et sources de données
		2016	2017	2018	2019	2020		
Axe Stratégique IV: Promotion de la coordination et de la coopération en matière de lutte contre la traite des personnes								
Objectif Stratégique IV.1: Renforcer le cadre de coordination et de collaboration de la réponse nationale à la problématique de la TdP								
Effet IV.1 : La réponse nationale contre la TdP est basée sur la coordination et la coopération	Qualité de la réponse nationale contre la traite des personnes	Faible	Moyen	Bon	Bon	Elevé	CNLTdP/ Rapport d'activité	
Produit IV.1.1 : Les actions de lutte contre la traite des personnes sont coordonnées par le Comité National	Nombre d'actions coordonnées par le CNLTdP	20	40	60	80	94	CNLTdP/ Rapport d'activité	
Produit IV.1.2 : Les organisations de la Société Civile (OSC) et le secteur privé sont engagées dans la lutte contre la TdP	Nombre de partenariats signés	20	40	60	80	100	CNLTdP/ Rapport d'activité	
Objectif Stratégique IV.2: Promouvoir la coopération régionale et internationale								
Effet IV.2 : Une réponse commune à la traite des personnes est effective dans l'espace CEDEAO et hors CEDEAO	Proportion des cas de traite des personnes résolus à travers la coopération internationale	5%	10%	20%	30%	40%	CNLTdP/ Rapport d'activité	
Produit IV.2.1: La coopération en matière de lutte contre la traite des personnes est effective dans l'espace CEDEAO et hors CEDEAO	Nombre d'actions communes réalisées à l'échelle internationale	5	10	15	20	25	CNLTdP/ Rapport d'activité	

Objectifs	Indicateur de suivi	Base	Cible					Responsable et sources de donné
		2016	2017	2018	2019	2020		
V: Dispositif de mise en œuvre								
Objectif Stratégique V. 1: Renforcer les capacités des acteurs engagés dans la lutte contre la TdP								
Effet V.1 : Les acteurs nationaux sont performants dans la lutte contre la TdP	Niveau de performance des acteurs nationaux dans la lutte contre la TdP	Faible	Moyen	Bon	Bon	Elevé	DGDCN/Rapport d'activité	
Produit V.1.1 : Les compétences en matière de traite de personnes sont disponibles	Nombre d'experts nationaux en matière de TdP	30	150	300	350	400	DGDCN/Rapport d'activité	
Produit V.1.2 : Le rendement des acteurs de lutte contre la TdP est accru	Nombre d'actions réalisées par les acteurs de lutte contre la TdP	4	13	23	30	33	DGDCN/Rapport d'activité	
Objectif Stratégique V.2: Développer et mettre en œuvre un Plan de communication de lutte contre la TdP								
Effet V.2 : La visibilité des actions de lutte contre la TdP est assurée	Niveau de connaissance de la population de la réponse nationale à la TdP	Faible	Moyen	Bon	Bon	Elevé	CICG/Rapport d'activité	
Produit V.2.1 : Une communication effective est réalisée autour de la Stratégie	Nombre d'actions de communication réalisées	5	20	40	50	60	CICG/Rapport d'activité	
Objectif Stratégique V.3: Développer un système de suivi et évaluation opérationnel								
Effet V.3 : Les progress accomplis à travers la réponse nationale sont connus	Taux de performance de la Stratégie de lutte contre la TdP	5%	30%	60%	80%	100%	CNLTdP/ Rapport d'activité	
Produit V.3.1 : L'exécution de la Stratégie fait l'objet d'un suivi évaluation	Nombre de rapports de suivi évaluation	05	11	15	22	28	CNLTdP/CNCLTdP/ Rapport d'activité	
Objectif Stratégique V.4 : Développer un Plan de mobilisation des ressources pour la lutte contre la TdP								
Effet V.4 : Les ressources appropriées sont disponibles pour l'exécution de la stratégie	Taux de ressources mobilisées	100%	100%	100%	100%	100%	CNCLTdP/ Rapport d'activité	

Produit V.4.1 : Les ressources sont disponibles pour la mise en œuvre de la Stratégie	Montant des ressources mobilisées	1 007 500 000	1 007 500 000	1 007 500 000	1 007 500 000	1 007 500 000	CNCLTdP/ Rapport d'activité
---	-----------------------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	---------------	-----------------------------



Projet mis en œuvre par l'ICMPD



**de la part du
Peuple japonais**



Projet Financé par l'Union Européenne